

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Quiévy Michel, Maire

Etaient présents : Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Gahide Clarisse - Fruchart Geneviève – Dupont Nicole – Druart Marie-Claire - Langlemetz Bernard – Leseultre Françoise – Moreel Joëlle - Letellier Ryan (arrivé à 19 H 30)

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Bargibant Sylvie
Bocahut Charlie donne procuration à Loin Bruno
Miroux Olivier donne procuration à Lumet Danielle

Absent non excusé : Walquant Bertrand

Bloqueau Michel : Décédé.
Lengacher Philippe : Décédé
Choquet Jean-Louis : Décédé
Verbrugghe Stéphanie : Démissionnaire

Secrétaire de séance : Lumet Danielle.

DEBUT DE LA REUNION A 18 H 50

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal afin d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Demande de subvention ADVB concernant les travaux de mise en accessibilité de la mairie
- Réception d'un agent médaillé

→ Accord à l'unanimité pour modifier l'ordre du jour.

1°) : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : (Documents joints à la convocation)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LOIN, Adjoint aux finances. Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le compte administratif 2023 de la Ville.

2°) : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 : (Documents joints à la convocation)

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le compte de gestion 2023 de la Ville.

→

3°) : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023 : (Documents joints à la convocation)

Monsieur Loin expose et donne lecture du projet concernant la détermination et l'affectation des résultats 2023 de la Ville qui a été distribué lors des réunions des diverses commissions.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter la détermination et l'affectation des résultats 2023 de la Ville.

4°) : SUBVENTIONS 2024 :

Monsieur le Maire donne la liste des associations et organismes ainsi que les montants des subventions respectives. Les conseillers, membres des bureaux d'associations ne prennent pas part au vote.

- Accord à l'unanimité des membres présents pour l'ensemble des propositions d'attributions de subventions aux diverses associations

5°) : BUDGET PRIMITIF 2024 - VILLE : (Documents joints à la convocation)

Monsieur Loin présente le projet en rappelant les décisions prises lors des dernières réunions de commissions.

- Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le budget primitif 2024 de la Ville.

6°) : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 : (Documents joints à la convocation)

Monsieur Loin présente le projet.

- Accord à l'unanimité des membres présents pour appliquer les taux suivants :
 - Taxe foncière (bâti) : 38,41%
 - Taxe foncière (non bâti) : 65,10%
 - Taxe d'habitation : 21,16 %

7°) : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE SISE PLACE PAUL GILLET - DEMANDE DE SUBVENTION A.D.V.B. -CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le bâtiment de la mairie reçoit du public et que son premier étage n'est pas adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il propose de faire installer une plate forme fermée afin de le rendre accessible à tous. Il signale que la Ville peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif d'« Aide Départementale aux Villages et Bourgs », à hauteur de 50% du coût total H.T. des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de procéder aux travaux de mise en accessibilité de la mairie sise place Paul Gillet, par la pose d'une plate forme fermée,
- Décide de retenir la société FACON MED, pour un montant H.T. de 21.732,99 €, pour la fourniture et la pose de cette plate forme fermée,
- Décide de retenir la société PEREZ, pour un montant H.T. de 16.466,20 €, pour les travaux de gros œuvre nécessaires à effectuer avant,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

8°) : RECEPTION D'UN AGENT MEDAILLÉ – ECHELON OR :

Monsieur le Maire expose que Madame ROCCHI Corinne, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, s'est vu décerner la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon OR, pour 35 années de service.

Il propose d'organiser une réception en l'honneur de cet agent.

Considérant qu'il est d'usage dans la commune de revoir les agents communaux médaillés,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'organiser une réception,
- Décide de participer à l'achat d'un cadeau d'une valeur de 400,00 €,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Questions diverses :

- Remerciement suite au décès de Madame OCHIN Micheline
- Vente de paniers de fleurs et légumes par l'APE pour le financement du voyage du groupe scolaire.
- Achat des maisons 13 et 15 rue Chaumonot par la société Perez pour transformation en logement locatif.
- Auberge du bord des eaux – vente de sa licence 4
- Vente de maisons concernant la succession de la famille SIBILE
- Vente du magasin « Bouton d'or »
- Arrivée prochaine d'un fleuriste
- Bassin versant de la scarpe – Réunion de la DDTM le 10/04
- EIMME – Demande de prêt de salle pour le CA étendu le 7 Mai 2024
- Rideaux de la salle des banquets à changer.

FIN DE LA REUNION : 20 heures 10.